

Bourse d'études de Beaubassin-est

La Communauté rurale Beaubassin-est remet chaque année une bourse d'études d'une valeur de 500 \$ à un étudiant de la région. La date limite pour la mise en candidature afin de recevoir cette bourse est le 30 avril à 16 h. Toute personne qui rencontre les critères ci-dessous peut faire une demande de bourse en remplissant le formulaire nécessaire et en le remettant dûment rempli à la municipalité. Les candidats doivent :

- être des résidents permanents de la municipalité ;
- avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ou être sur la liste de diplômés pour l'année en cours ;
- poursuivre une formation en première année d'un programme de 1er cycle dans un établissement postsecondaire et ne pas avoir poursuivi de formation postsecondaire auparavant ; et
- être âgé de 25 ans ou moins.

Afin de déterminer le récipiendaire de la bourse, on procédera à un tirage au sort parmi toutes les candidatures pendant la réunion publique du conseil suivant le 30 avril. Le gagnant recevra la bourse en janvier de l'année suivante, à la réception d'un document de l'établissement postsecondaire attestant qu'il est inscrit à un programme d'études qui répond aux critères établis et qu'il est réadmis pour le deuxième terme de l'année scolaire. Si la formation est terminée avant le mois de janvier, un document attestant que l'étudiant a satisfait aux exigences du programme de formation sera requis avant de recevoir la bourse.

La municipalité a procédé au tirage de sa 7^e bourse lors de la réunion publique de mai 2018 et le gagnant était Marc Thibodeau de Grand-Barachois. Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande de bourses d'études sur ce site Internet ou encore en vous rendant au bureau de la municipalité situé au 1709, route 133 à Grand-Barachois. Pour plus de renseignements, veuillez composer le 532-0730.